

Opération Les Vita' Days

Article 1 : Organisation

La société VITAKRAFT FRANCE LABORATOIRE VETERINAIRE SAS au capital de 7 300 000 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 1 ROUTE D'ARPAJON 91680 BRUYERES-LE-CHATEL, immatriculée sous le numéro RCS EVRY 54 B 110, organise un jeu avec obligation d'achat du 01/10/2021 et le 31/10/2021 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Jeu avec obligation d'achat du 01/10/2021 au 31/10/2021.

Pour participer au Jeu :

1. Achetez entre le 01/10/2021 et le 31/10/2021 inclus trois produits éligibles à l'offre ou un pack d'alimentation complète (voir tableau ci-contre).
2. Rendez-vous sur le site www.vitadays.fr avant le 14/11/2021 et complétez le formulaire de participation en ligne.
3. Téléchargez une photo de votre ticket de caisse en entourant la date d'achat et les libellés des produits concernés par l'offre.
4. Si votre dossier est conforme, il vous est directement indiqué votre gain, à savoir, pour chaque participant un calendrier personnalisé (code promotionnel offert envoyé par email) et une carte enseigne* pour les plus chanceux (15 au total mises en jeu). Une participation aux frais de port vous sera demandée d'un montant de 3,99€ pour la livraison de votre calendrier.
5. Après validation de votre dossier, vous recevrez par email un code promotionnel** ainsi que les démarches à suivre pour commander votre album photo offert (préciser le format). Une participation aux frais de port vous sera demandées d'un montant de 3,99€.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par la Société organisatrice sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

* En cas de gain de la carte enseigne de 100€, vous recevrez un email vous indiquant le gain et l'envoi cette dernière à votre domicile, les frais de ports ne seront pas à vos charges.

** Le code offert est valable sur le site pixum.fr. Le code offert permet d'obtenir un Calendrier de bureau (carré) offert d'une valeur de 11,99 €, hors frais de port, ou une remise immédiate de 11,99 €, à valoir sur un autre Calendrier photo Pixum sans minimum d'achat et hors frais de port. Le code est valable une seule fois jusqu'au 31/12/2022 en France métropolitaine et en Corse. Il n'est ni échangeable ni remboursable. Tout code utilisé au-delà de la date limite de l'opération sera automatiquement rejeté sans droit à une indemnisation quelconque. Une seule participation autorisée par foyer, même nom et même adresse. L'ajout d'options ou d'articles supplémentaires fera l'objet de frais additionnels.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 15 (quinze) cartes enseigne de 100€
- Un calendrier personnalisé par participation conforme (d'une valeur de 11,99€) pour tous les consommateurs ne remportant pas une carte enseigne.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Annonce des gagnants

Les Gagnants recevront un e-mail de confirmation de gain leur indiquant qu'ils recevront leur dotation sous conditions de la conformité de leur participation. Une fois la conformité assurée de leur dossier et selon la nature de la dotation les consommateurs recevront leur gain par voie postale ou seront recontactés par email afin de connaître les modalités de remise de leur lot.

Article 6 : Remise des lots

Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce ne soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données

personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 8 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à la *Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés, Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi – 13 100 Aix-en-Provence, France.*

Le règlement sera consultable sur vitadays.fr et à la demande chez les magasins participants.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la *Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés, Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi – 13 100 Aix-en-Provence, France.*

Article 9 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens

hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 11 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu

que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 12 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : www.vitadays.fr

*Produits porteurs de l'offre :

CHIEN		
39809	4008239398093	Treaties Bits Superfood baies de sureau 100 g
28807	4008239288073	Treaties Bits Pâté de foie 120 g
28808	4008239288080	Treaties Bits Poulet 120 g
34047	4008239340474	Treaties Mini Pâté de foie 48 g
34048	4008239340481	Treaties Mini Saumon + Omega 3 48 g
39338	4008239393388	MEAT ME! Poulet 60 g
39339	4008239393395	MEAT ME! Bœuf 60 g
39398	4008239393982	MEAT ME! Mini Poulet 60 g
39399	4008239393999	MEAT ME! Mini Dinde 60 g
23009	4008239230096	Beef Stick au Boeuf P/1
23029	4008239230294	Beef Stick au Gibier P/1
23109	4008239231093	Beef Stick à l'Agneau P/1
23110	4008239231109	Beef Stick à la Dinde P/1
23146	4008239231468	Beef Stick à la Panse P/1
23145	4008239231451	Beef Stick au Coeur P/1
23147	4008239231475	Beef Stick Légumes P/1
36949	4008239369499	Beef Stick Superfood petits pois / cranberries 25g
36964	4008239369642	Beef Stick Superfood carottes / graines de Chia 25g
28824	4008239288240	Beef Stick Arthro Fit P/4 4x12 g
28804	4008239288042	Beef Stick Low Fat P/1 12 g
28805	4008239288059	Beef Stick Hypoallergénique P/1 12 g
23416	4008239234162	Beef Stick School Volaille P/10
23414	4008239234148	Beef Stick® Hot Dog au Boeuf
28801	4008239288011	Beef Stick Quadros Viande et Fromage 70 g
59518	4008239595188	Insect Stick P/2
31363	4008239313638	Chicken Filets + dés de fromage 80 g

31362	4008239313621	Chicken + morceaux de carottes 80 g
14094	4008239140944	Chicken Rondelles poulet 80 g
14095	4008239140951	Chicken Haltères poulet 80 g
14096	4008239140968	Chicken Filets poulet 80 g
16627	4008239166272	Duo Poisson et Poulet 80 g
16628	4008239166289	Bonas Os Calcium Poulet 80 g
16629	4008239166296	Bonas filets Poulet et Fromage 80 g
16640	4008239166401	Bonas Os Calcium Canard 80 g
16637	4008239166371	Duck : Lamelles Canard 80 g
31361	4008239313614	Chicken Arthro-Fit 70 g
31129	4008239311290	Treaties paté de foie +20% Offert
31131	4008239311313	Treaties bacon +20% Offert
89329	4008239893291	Beef-Stick 3+1 BŒUF
89330	4008239893307	Beef-Stick 3+1 DINDE
CHAT		
24190	4008239241900	Cat Stick mini Canard/Lapin P/3
39314	4008239393142	Cat Stick Mini Saumon P/3
24192	4008239241924	Cat Stick mini Dinde/Agneau P/3
24003	4008239240033	Cat Stick mini Colin/Cabillaud P/3
10869	4008239108692	Cat Stick mini Volaille et Foie P/3
31219	4008239312198	Cat Stick mini poulet + Cat Gras P/3
39876	4008239398765	Cat-Stick mini Saumon P/6
23846	7610376238469	Cat-Stick mini Dinde & Agneau P/6
23842	7610376238421	Cat-Stick mini Canard & Lapin P/6
23843	7610376238438	Cat-Stick mini Cabillaud & Colin P/6
23847	7610376238476	Cat-Stick mini Volaille & Foie P/6
59569	4008239595690	Pure Stick Colin MSC P/4
59570	4008239595706	Pure Stick poulet P/4
39810	4008239398109	Cat Yums Superfood baies de sureau 40 g
28821	4008239288219	Cat Yums Fromage 40 g
28822	4008239288226	Cat Yums Paté de Foie 40 g
28823	4008239288233	Cat Yums Saumon 40 g

31531	4008239315311	Cat Yums Poulet + Cat Gras 40 g
39315	4008239393159	Crispy Crunch Superfood Canard et baies d'Aronia 60 g
39316	4008239393166	Crispy Crunch Superfood Dinde et graines de Chia 60 g
28811	4008239288110	Crispy Crunch Malt 60 g
28813	4008239288134	Crispy Crunch Dental menthe poivrée 60 g
16423	7610376164232	Liquid Snack Saumon + Omega 3
16424	7610376164249	Liquid Snack Poulet + Taurine
23520	4008239235206	Liquid Snack Canard + Beta-Glucanes
23521	4008239235213	Liquid Snack Boeuf + Cat Gras
59470	4008239594709	Jelly Lovers Viande 6x15g
59471	4008239594716	Jelly Lovers Poisson 6x15g
31133	4008239311337	Cat Yums pâté de foie + 20% offert
31134	4008239311344	Cat Yums Saumon + 20% offert
35335	4008239353351	Cat Yums Poulet & Herbe à Chat + Inuline +20% offert
89322	4008239893222	Cat-Stick 3+1 Canard & Lapin
20022	4008239200228	Cat-Stick 3+1 Saumon MSC
89324	4008239893246	Cat-Stick 3+1 dinde & veau